Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 04.12.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Huile-Cire Original

Code du produit: 3011 incolore brillante; 3032 incolore satinée; 3062 incolore mate, 3065

incolore semimate;

3040 blanc; 3044 bois brut; 3067 gris clair, 3071 miel; 3072 ambre jaune; 3073

terra; 3074 graphite; 3075 noir

& Teintes mélangées

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de

*la préparation* Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG

Affhüppen Esch 12 D-48231 Warendorf

Service chargé des

renseignements: Département sécurité de produit

Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188 Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462 e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel

**d'urgence** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790

Consultation en anglais et allemand.

Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145

(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de dangernéantMention d'avertissementnéantMentions de dangernéant

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 2)

Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 1)

Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de

manipulation de produits chimiques.

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans

un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

	Composants dangereux:				
ſ	CAS: 64742-48-9	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	25-50%		
	Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	♠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066			
	CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane	0-<5%		

**SVHC** Non applicable.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

La teneur en dioxyde de titane varie en fonction de la nuance de couleur. Note 10 : La classification comme « cancérigène par inhalation » ne s'applique qu'aux mélanges sous forme de poudre contenant au moins 1 % de dioxyde de titane sous forme particulaire ou incorporé dans des particules d'un

diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant

bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** NE PAS faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Etourdissement

(suite page 3)

Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

## Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 2)

Migraine

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

**nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de

**sécurité:** Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

**procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la

protection de

*l'environnement* Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au

point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres

**rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Préventions des incendies et

des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le

**stockage commun:** Pas nécessaire.

Autres indications sur les

conditions de stockage: Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant

des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 5)

Page : 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 4)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

**appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de

protection et d'hygiène: Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

**Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation

d'aérosol ou de brouillard.

Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert. Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et

filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en

cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration

indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains: Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum

indispensable.
Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la

substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi

d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et

doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux

suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

## Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 5)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont

appropriés: Caoutchouc nitrile

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les

éclaboussures: Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du

visageLunettes de protection hermétiquesProtection du corps:Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:JaunâtreOdeur:Douce

Seuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 180 °C

Inflammabilité Le mélange peut prendre feu ou être enflammé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 0,7 Vol %

 Supérieure:
 6,0 Vol %

Point d'éclair > 60 °C (DIN EN ISO 2719)

Température d'auto-inflammation 240 °C

Température de décomposition: pas applicable / pas déterminé

**pH** Non applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.

Viscosité cinématique à 40 °C >21 mm²/s (calculated)

**Dynamique à 20 °C:** 95–240 mPas

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscibleCoefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

(suite page 7)

Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

## Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 6)

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

**Densité à 20 °C:** 0,88–0,95 g/cm³ (DIN 51757)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Visqueuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

néant

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Test de séparation des solvants: <3% ADR/RID

Teneur en solvants:

**VOC (CE)** < 500 g/l (VOC-max. Kat A/i (2010) = 500 g/l)

Informations concernant les classes de danger

Substances et mélanges explosibles

physique

Gaz inflammables néant **Aérosols** néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Inflammables au contact de l'eaunéantLiquides comburantsnéantMatières solides comburantesnéantPeroxydes organiquesnéant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 8)

Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 7)

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de

laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles:

décomposition dangereux:

10.6 Produits de

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Indications complémentaires:

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans

un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Valeurs LE	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:					
64742-48-9	64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13					
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)				
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)				
13463-67-7	dioxyde d	de titane				
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)				

Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

(suite page 9)

Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

## Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 8)

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles

(STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité spécifique pour

certains organes

cibles (STOT) - exposition

*répétée* Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë à

chronique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique	

## 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

EC50 / 48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h | >1.000 mg/l (algae) LC50 / 96h | >1.000 mg/l (fish)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de

bioaccumulation12.4 Mobilité dans le solPas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

(suite page 10)

FR

Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 9)

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

Catalogue	européen	des	déchets
-----------	----------	-----	---------

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

15 01 04 emballages métalliques

Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage

recommandé: White-Spirit

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

**Classe** néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

(suite page 11)

Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE Type de produit: PEINTURES ET VERNIS

• Sous-catégorie de produits: Revêtements monocomposants à fonction

spéciale

· Revêtements En Phase Solvant, Valeur limite: 500 g/l

VOC: <500 g/l

Directive 2012/18/UE Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

**VOC (EU)** < 500 g/l (VOC-max. = 500 g/l (2010 A/i))

15.2 Évaluation de la sécurité

**chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

(suite page 12)

Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 04.12.2023 Numéro de version 20.0 (remplace la version 19.1) Révision: 09.02.2021

## Nom du produit: Huile-Cire Original

(suite de la page 11)

Restriction de l'utilisation

**recommandée.** Conserver hors de la portée des enfants.

Classification selon le

règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul

en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°

1272/2008.

Service établissant la fiche

technique: Département sécurité des produits

Contact: Hr. Dr. Starp

Date de la version

*précédente:* 20.02.2020

Numéro de la version

*précédente:* 19.1

Acronymes et abréviations: ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

**Sources** ESIS : European chemical Substances Information System

**ECHA Portal** 

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

\* Données modifiées par

rapport à la version

**précédente** Ajouts, suppressions, révisions.

Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement

(CE) n °: 1907/2006 (REACH)

R.